



EXAMEN DES LISTES DES EMPLOIS FONCTIONNELS
DE RESPONSABLES DE CAPITAINERIE ET DE CAPITAINES DE PORT EN
CHEF

1) EMPLOIS FONCTIONNELS DE RESPONSABLES DE CAPITAINERIE

FONDEMENTS JURIDIQUES :

- décret n°2013-1146 du 12 décembre 2012 portant statut particulier du corps des officiers de port adjoints ;
- décret n°2013-1147 du 12 décembre 2013 relatif à l'emploi de responsable de capitainerie ;
- arrêté du 12 décembre 2013 fixant le nombre d'emplois de responsables de capitainerie ;
- arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- avoir effectué au minimum 3 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement, dans le grade de lieutenant de port de 1^{ère} classe
- + avoir atteint le 4^e échelon de leur grade.

SITUATION ACTUELLE :

- nombre d'emplois de responsable de capitainerie : 12
- nombre d'OPa exerçant l'une des fonctions requises : 43 (sur 48 postes théoriques, 5 étant vacants)
- nombre d'OPa remplissant les conditions statutaires : 32 (détachés en responsables de capitainerie et/ou éligibles)

COMPOSITION DE LA LISTE EN VIGUEUR :

Ports	EF attribué	dates d'éligibilité
Commandant du port des Sables d'Olonne	non	01/01/2025
Commandant du port de Tonnay Charente	oui	
Commandant du port de Port Vendres	oui	
Commandant du port de Bonifacio	oui	
Commandant du port de Saint -Pierre et Miquelon	non	01/01/2027
Commandant du port de Roscoff	oui	
Commandant du port de Légué	oui	
Commandant du port de Port-la-Nouvelle	oui	
Commandant adjoint du port du port Toulon	oui	
Commandant adjoint du port d'Ajaccio	vacant	
Commandant adjoint du port de Nice	oui	

PROPOSITION D'ÉVOLUTIONS DE LA LISTE**⇒ Modalités de composition de la liste**

✓ Objectif : optimiser l'attribution d'emplois fonctionnels

✓ Proposition : déterminer un volant de « postes fixes »

- « Poste fixe » = poste figurant dans chaque arrêté de liste
- Nombre de « postes fixes » : 4
- Critères : Commandant de port avec la plus forte activité observée, exemples :
 - Trafic de passagers > 500 000
 - Marchandises dangereuses > 1 000 000T
 - Mixité de l'activité pêche/plaisance/commerce
 - Sans centre de sécurité des navires pour la réalisation des missions contrôle

⇒ Fréquence de révision de la liste

✓ Objectif : optimiser l'attribution d'emplois fonctionnels

✓ Proposition : révision en fonction de l'atteinte d'un seuil d'EF non attribués

- Révision dès que 4 postes sur 12 sans attribution possible de l'EF de responsable de capitainerie.

2) EMPLOIS FONCTIONNELS DE CAPITAINES DE PORT EN CHEF**FONDEMENTS JURIDIQUES :**

- décret n°2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier du corps des officiers de port ;
- décret n°2020-1645 du 21 décembre 2020 relatif à l'emploi de capitaine de port en chef ;
- arrêté du 15 mai 2021 fixant le nombre des emplois de capitaine de port en chef au sein des services du ministère de la mer ;
- arrêté du 15 mai 2021 fixant la liste des emplois de capitaine de port en chef au sein des services du ministère de la mer

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE :

- justifier d'au moins un an d'ancienneté au 3e échelon du grade de capitaine de port de 1ère classe
- + avoir accompli en cette qualité, en position d'activité ou de détachement, au moins cinq années de services effectifs dans un port.

SITUATION ACTUELLE :

- nombre d'emplois de capitaines de port en chef : 7
- nombre d'OP exerçant les fonctions de commandant de port : 17 (sur 17 postes théoriques)
- nombre d'OP remplissant les conditions statutaires : 11 (détachés CPC et/ou éligibles)

COMPOSITION DE LA LISTE EN VIGUEUR :

Ports	EF attribué	Date d'éligibilité
Commandant du port de Bastia	oui	
Commandant du port de Bayonne	oui	
Commandant du port de Brest	oui	
Commandant du port de Caen-Ouistreham	non	01/01/2027
Commandant du port de Calais	non	01/01/2029
Commandant du port de Sète	oui	
Commandant du port de Mayotte	non	Ne remplit pas les conditions d'éligibilité (est CP2)

PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS DE LA LISTE

⇒ Examen des modalités de composition de la liste

- ✓ Objectif : optimiser l'attribution d'emplois fonctionnels
- ✓ Proposition : déterminer un volant de « postes fixes »
 - « Poste fixe » = poste figurant dans chaque arrêté de liste
 - Nombre de « postes fixes » : 3
 - Critères : Commandant d'un port nécessaire à la continuité territoriale ou d'importance vitale

⇒ Fréquence de révision de la liste

- ✓ Objectif : optimiser l'attribution d'emplois fonctionnels
- ✓ Proposition : révision en fonction de l'atteinte d'un seuil d'EF non attribués
 - Révision dès que 2 postes sur 7 sans attribution possible de l'EF de capitaine de port en chef.